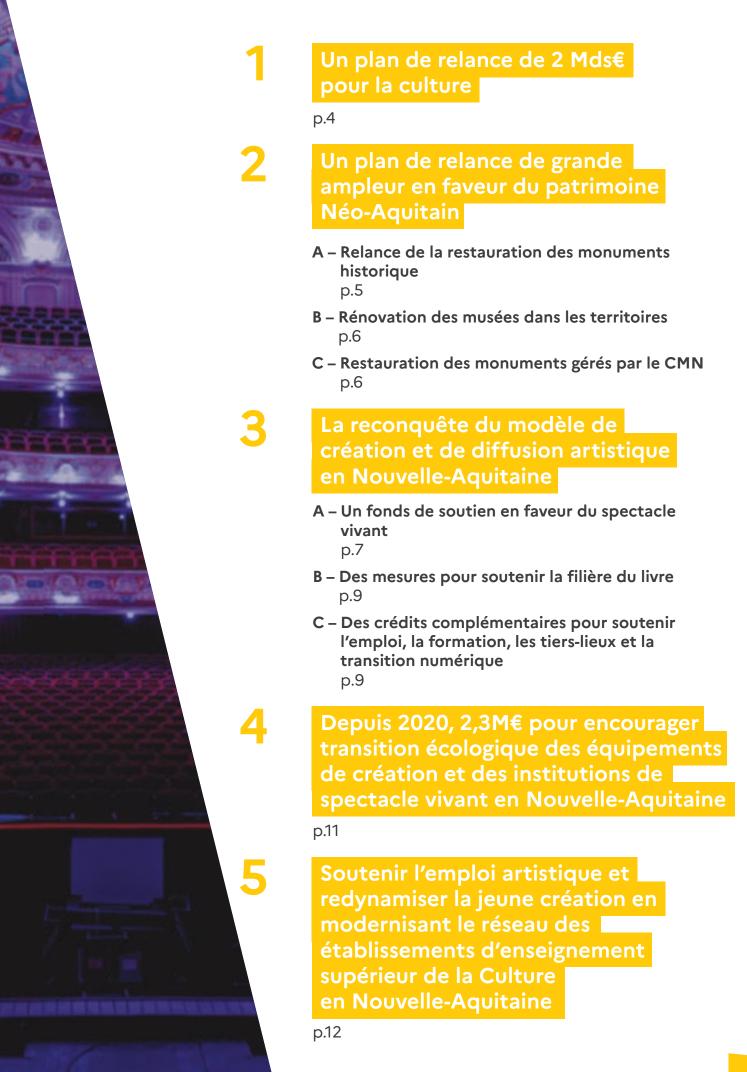


Liberté Égalité Fraternité







Avec des pertes estimées à 22,3 Mds € pour l'année 2020, soit une baisse de 25% par rapport au chiffre d'affaire de 2019, le monde de la culture, marqueur du rayonnement international de la France, a été durablement touché par les conséquences de la crise sanitaire et des confinements successifs.

Dès le premier confinement, le Gouvernement a déployé un effort sans précédent pour soutenir l'économie nationale et préparer la reprise. Outre les fonds de soutien mis en place (activité partielle, fonds de solidarité, exonération de charges, prêts garantis par l'État, aides sectorielles), le Premier ministre a annoncé un plan de relance inédit de 100 Mds€ pour l'ensemble de l'économie française, dont une mobilisation exceptionnelle de 2 Mds€ destinée à relancer l'ensemble des secteurs du patrimoine, de la création et des industries culturelles et à redynamiser notre modèle culturel.

Ce plan de relance de 2 Mds€ porte à plus de 10 Mds€ l'engagement de l'État en faveur des secteurs culturels depuis le début de la crise :

- → Plus de 7 Mds€ d'aides transversales (mesures de droit commun):
- Près de 1,2 Mds€ d'aides sectorielles, dont plus de 80 M€ depuis le début de l'année pour soutenir notamment les festivals et l'emploi artistique;
- Un plan de relance de 2 Mds€ en faveur de la culture pour soutenir les opérateurs, renforcer les moyens en faveur du patrimoine et moderniser les filières culturelles.

Certains secteurs majeurs, comme celui du spectacle vivant ou du patrimoine, ne parviennent pas encore à reprendre une activité normale en raison de la fermeture prolongée des lieux culturels et des mesures sanitaires restrictives. La réouverture de ces lieux depuis le 19 mai sera progressive, avec une levée des contraintes par paliers, avant un retour à la normale.

Afin de préserver les **670 000 emplois de la culture au niveau national** (2,5% de la population active), tout en se préparant aux enjeux d'avenir, ce secteur, qui pèse autant que l'agriculture et est équivalent à sept fois celui de l'automobile, nécessite un soutien financier très ambitieux.

# Le plan de relance pour la culture est décliné en 5 grandes priorités :

- > la relance par et pour le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France (**614 M€** dont 80 M€ pour le plan cathédrale),
- > la reconquête du modèle français de création et de diffusion artistique (**426 M€**),
- > le soutien de l'emploi artistique, la redynamisation de la jeune création et la modernisation du réseau des établissements d'enseignement supérieur de la Culture (**113 M€**).
- > la consolidation et la modernisation des filières culturelles stratégiques lourdement frappées par la crise (**428 M€**)
- la mise en place d'une stratégie d'avenir pour l'ensemble des industries culturelles et créatives (**419 M€ dont 400 M€ au titre du Programme d'investissement d'avenir sur 5 ans**).



Riche de 6 125 monuments historiques, le patrimoine constitue la fierté des Néo-Aquitains. Composante essentielle de l'identité régionale et facteur d'attractivité économique et touristique, le patrimoine est constitutif d'un cadre de vie de qualité et revêt un enjeu important de préservation, de mise en valeur et de transmission aux générations futures qui impose qu'il soit entretenu et restauré.

# A - Le volet néo-aquitain du Plan de relance culture consacre une enveloppe de 13,33 M€ à la restauration des monuments historiques

- > 9,15 M€ pour le «plan cathédrales» avec 4 édifices qui vont faire l'objet d'un soutien financier de l'État :
  - → Cathédrale Saint-André de Bordeaux (4,745 M€)
  - → Cathédrale Sainte-Marie de Bayonne (807 000€)
  - → Cathédrale Saint-Louis de La Rochelle (2.6 M€)
  - → Cathédrale Saint-Etienne de Limoges (1 M€)
- > 4,18 M€ pour la restauration de Monuments historiques des collectivités et propriétaires privés.
  - → Couvent des Récollets, propriété de la commune de Saint Jean de Luz-Ciboure (64), inscrit au titre des Monuments historiques.

Montant des travaux : 3 M€ dont 900 000€ de subvention de l'État (30%).

→ Collégiale Notre-Dame-et-Saint-Pantaléon, propriété de la commune de Turenne (19), classée au titre des Monuments historiques.

Montant des travaux : 2,057 M€ dont 1,34 M€ de subvention de l'État (65%).

- → Château de l'Herm (Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac 24), propriété privée Montant des travaux : 1 293 125 € dont 465 500 € de subvention de l'État (36%)
- → Château de Glénay (79), propriété privée Montant des travaux : 1 248 227 € dont 880 000 € de subvention de l'État (70,5%)
- → Château de Montméry à Ambazac (87), propriété

  Montant des travaux : 1 500 000 € dont 600 000 € de subvention de l'État (40%)

Les crédits déployés, dès 2021 et en 2022, permettront ainsi de favoriser le travail des entreprises spécialisées et artisans qualifiés, dans les métiers de la restauration du patrimoine tels que les maçons, tailleurs de pierre, menuisiers, facteurs d'orgues, charpentiers, couvreurs, compagnons serruriers, maîtres-verriers, archéologues, architectes du patrimoine, etc.

#### B - La rénovation des musées dans les territoires

En Nouvelle-Aquitaine, une enveloppe spécifique de 2M€ (sur un montant total de 20M€) est prévue en faveur de la rénovation et des travaux d'aménagement des communs du domaine de Campagne (24) en vue de créer, en partenariat avec le conseil départemental de la Dordogne, des réserves pour le Musée national de Préhistoire et d'agrandir le Centre de conservation et d'études (CCE).

### C - Restauration des monuments gérés par le Centre des Monuments Nationaux (CMN)

Au niveau national, 14 opérations supplémentaires de restauration de monuments gérés par le CMN seront lancées en 2021, grâce à une dotation exceptionnelle de 40 M€ prévue dans le cadre du plan de relance.

En Nouvelle-Aquitaine, 3M€ seront consacrés à la restauration, en vue de son ouverture au public, de la terrasse nord du château de Cadillac (33), de mai 2021 à l'été 2022.



# A - Un fonds de soutien géré par la DRAC de 3,98M€ en faveur du spectacle vivant en Nouvelle-Aquitaine

Le plan de relance prévoit en 2021-2022, une enveloppe de 432 M€ au niveau national pour le soutien au spectacle vivant, dont 60 M€ de crédits territorialisés (30 M€ en 2021, 30 M€ en 2022), gérés par les DRAC.

Ces moyens déconcentrés seront consacrés au **soutien de l'emploi artistique et culturel**, plus particulièrement :

- > **au soutien des équipes artistiques et structures les plus affaiblies** par la crise, en particulier celles qui dépendent de leurs ressources propres (billetteries, recettes commerciales et artistiques, mécénat) et qui devront faire face aux réductions de jauges, selon l'évolution du contexte sanitaire ;
- **aux coopérations entre acteurs culturels**, sur des temps de résidences notamment, qui offriront aux artistes des opportunités d'emploi ;
- **à la consolidation d'une chaîne de solidarité durable** entre tous les acteurs de la filière locale, depuis les artistes jusqu'aux prestataires.

## 2,49 M€ pour les spectacles vivants Musique et Danse

Afin d'accompagner la reprise d'activité des créateurs, des ensembles, des orchestres, des lieux et des festivals musicaux, une enveloppe globale de **2,49 M€** sera dédiée spécifiquement en 2021 à la **relance du spectacle vivant** Musique et Danse en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'appels à projet en cours ou à venir d'ici l'été :

## Liste des appels à projets (AAP) France relance à destination des acteurs culturels néoaquitains

#### 2 appels à projets Danse en cours ouverts jusqu'à mi-juin

- > Plan de relance danse 2021- Résidences chorégraphiques (enveloppe régionale de 95 000 €)
- → Plan de relance danse 2021- Reprise de l'activité artistique (enveloppe régionale de 250 000 €)

#### 3 appels à projets Musique en cours ouverts jusqu'à mi-juin

- > Relance de l'activité artistique musicale (enveloppe régionale d'environ 350 000 €)
- > Coopération et coproduction territoriale musique (enveloppe régionale de 440 000 €)
- › Lieux et labels musique (enveloppe régionale de 350 000 €)

### 1,49 M€ pour le soutien au théâtre et arts associés en Nouvelle-Aquitaine

Dans le domaine du théâtre et des arts associés, ce sont près de **1,49 M€** qui vont être mobilisés, et qui iront en priorité :

- > au soutien économique des **équipes indépendantes** les plus fragilisées par la crise sanitaire ;
- pour l'aide à la **reprise de créations**, n'ayant pu être diffusées, du fait de la fermeture des salles ;
- > à l'accompagnement de temps de résidence de recherche ou d'expérimentation ;
- > en soutien aux opérateurs, labellisés ou non, pour amplifier l'**accueil des équipes artistiques**, sur l'ensemble du territoire régional.

Le déploiement de ces aides se fait en concertation avec les réseaux concernés (Réseau 535, Fédération des Arts de la Rue, LAPAS - Association des Professionnels de l'Administration du Spectacle, etc.) notamment pour accompagner la reprise, d'ici l'été, des équipes artistiques.

Au total, ce sont 3,98M€ qui sont et seront donc déployés en faveur des 22 484 salariés du spectacle vivant et des 1169 équipes artistiques de Nouvelle-Aquitaine.

Nombre des salariés du périmètre des employeurs du secteur professionnel du spectacle vivant en 2017 - Artistes non cadres, personnels cadres (artistique, technique et administratif), personnels non cadres (technique et administratif)

Département d'implantation de l'employeur	Ensemble des salariés	Dont X artistes (non cadres)	
Charente	877	411	
Charente-Maritime	4 053	2 582	
Corrèze	1 416	1087	
Creuse	228	135	
Dordogne	1 046	654	
Gironde	8 536	5 028	
Landes	855	513	
Lot-et-Garonne	1 234	837	
Pyrénées-Atlantiques	2 167	1 148	
Deux-Sèvres	1577	991	
Vienne	2 893	2014	
Haute-Vienne	1 682	773	
<b>Ensemble Nouvelle-Aquitaine</b>	22 484	13 680	

L'A, agence culturelle Nouvelle-Aquitaine. Source : Audiens /  $\mathsf{OPMQC}\text{-}\mathsf{SV}$ 



#### B - Des mesures pour soutenir la filière du livre

> En complément des mesures d'urgence en faveur du livre et des mesures transversales prises par le Gouvernement depuis le début de la crise, l'État accompagnera la modernisation des librairies à hauteur de 12M€ sur la période 2020-2021.

En Nouvelle-Aquitaine, une enveloppe de 150 000 € sera d'ores et déjà mobilisée en 2021 pour accompagner une vingtaine de librairies dans leur effort de modernisation. Cette enveloppe permet notamment au réseau des librairies indépendantes de mieux organiser leurs plateformes de vente à distance et améliorer leurs performances.

- › L'État mobilisera 3,5 M€ en 2021 et 2022 dans le dispositif d'éducation artistique et culturelle « Jeunes en librairie », porté par le Centre national du livre (CNL), qui permet aux collégiens et lycéens de découvrir la chaîne du livre et le rôle des librairies de proximité.
- Les achats publics de livres imprimés seront renforcés à hauteur de 5M€ en 2021 et 2022 (dispositif géré par le Centre National du Livre), ce qui renforcera les collections des bibliothèques publiques des collectivités territoriales.

# C - Des crédits complémentaires pour soutenir l'emploi, la formation, les tiers-lieux et la transition numérique

# 215 000 € en région pour soutenir la filière des Arts visuels en renforçant les capacités d'acquisition des FRAC

L'enrichissement des collections des FRAC a pour vocation de soutenir les artistes – auteurs de la filière « arts visuels » à l'échelle nationale et internationale, en améliorant les conditions d'achat (prise en compte des droits d'auteur et de monstration dès l'entrée de ces œuvres dans les collections des FRAC).

Une enveloppe globale de 215 000 € sera répartie entre les trois FRAC implantés en Nouvelle-Aquitaine :

- > FRAC Nouvelle-Aquitaine MECA (Bordeaux): 80 000€
- > FRAC Artothèque Nouvelle-Aquitaine (Limoges): 80 000€
- > FRAC Poitou-Charentes (Angoulême Linazay ): 65 000€

#### 2 M€ au plan national pour soutenir les Tiers-Lieux

L'appel à projets national « Quartiers Culturels Créatifs » est un dispositif de soutien aux Tiers-Lieux culturels, ouvert pour une durée de 2 ans (jusqu'en octobre 2022) et orienté vers le développement de l'entreprenariat et des commerces culturels. Il a pour objectif de susciter l'émergence de Quartiers culturels en soutenant la création ou le déploiement d'espaces dédiés à la culture, particulièrement dans des centres urbains dévitalisés.

140 000 € en région pour le programme de digitalisation et numérisation des pratiques de formation à destination de 8 établissements d'enseignement supérieur culture ou proposant des cursus de formation

Ces crédits exceptionnels accompagnent les établissements amenés à repenser leurs modes de transmission (cours en distanciel pour les étudiants), avec des outils adaptés (captation, réseau wifi amplifié, mise à disposition de matériels informatiques...).

### Établissements concernés en Nouvelle-Aquitaine :

- > PESMD- Pôle d'enseignement supérieur musique et danse (Bordeaux)
- > PÔLE ALIENOR (Poitiers)
- > ABBAYE AUX DAMES LA CITÉ MUSICALE (Saintes)
- > EESI École européenne supérieure de l'image (Angoulême / Poitiers)
- > ESTBA, École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine (Bordeaux)
- > EBABX (Bordeaux)
- > ESAD Pyrénées (Pau / Tarbes)
- > ESA Pays Basque (Bayonne / Biarritz)

### 1 M€ en région en faveur de l'été culturel 2021

1 M€ seront destinés à la mise en œuvre d'appels à projets spécifiques dans le cadre du déploiement de l'Été culturel sur le territoire néo-aquitain. Ce dispositif initié par le ministère de la Culture, en mai 2020, a pour objectifs de **soutenir la jeune création artistique durement touchée par le contexte sanitaire**, en particulier les jeunes issus de l'enseignement supérieur « culture », et **irriguer les territoires les plus en difficultés en programmation culturelle de qualité, hors temps scolaire.** Dans le cadre de ce dispositif, un appel à projets, doté d'une enveloppe de 150 000 €, à destination des petites communes et employeurs occasionnels permettra notamment aux musiciens indépendants de se produire. Des résidences d'équipes artistiques, permettant des temps de reprise et de médiation, dans des structures privées de Nouvelle-Aquitaine, seront soutenues dans le cadre de l'Eté culturel 2021.

### Un fonds national d'urgence de 30 M€ pour aider les festivals

En plus des aides habituelles apportées aux festivals, l'État maintient le **fonds d'urgence dédié à l'accompagnement des festivals**, pour tenir compte des contraintes particulières liées à la situation sanitaire (plafonds de jauge, distanciation, protocoles, etc.), et compenser une part importante des déficits d'exploitation qui en résulteront. Ce fonds est doté de **30 M€ au plan national, réparti entre 20M€ gérés par le Centre national de la Musique (CNM) pour les festivals Musique (toutes esthétiques confondues) et <b>10M€ dévolus aux DRAC pour les festivals Théâtre, Danse, Livre, Arts visuels et Cinéma.** 

En 2021, la DRAC Nouvelle-Aquitaine devrait bénéficier à ce titre d'une dotation d'environ 600 000 € permettant d'apporter un soutien comme en 2020 à un certain nombre de manifestations (hors Musique) sur le territoire régional.





Avec plus de 7 Mds€ de pertes en 2020, le secteur de la création artistique, composé du spectacle vivant et des arts visuels, a été particulièrement affecté par la crise sanitaire. Une action résolue est engagée dans le cadre du plan de relance pour assurer la survie de la création, de sa diversité et de sa vitalité, et soutenir l'emploi artistique sous toutes ses formes et dans tous les territoires. En plus des crédits de fonctionnement déployés pour soutenir les acteurs de la création artistique, un fonds de 20 M€ va être déployé au niveau national pour encourager la transition écologique des équipements de ces institutions de création.

## Liste des opérations d'ores et déjà soutenues par l'État en Nouvelle-Aquitaine

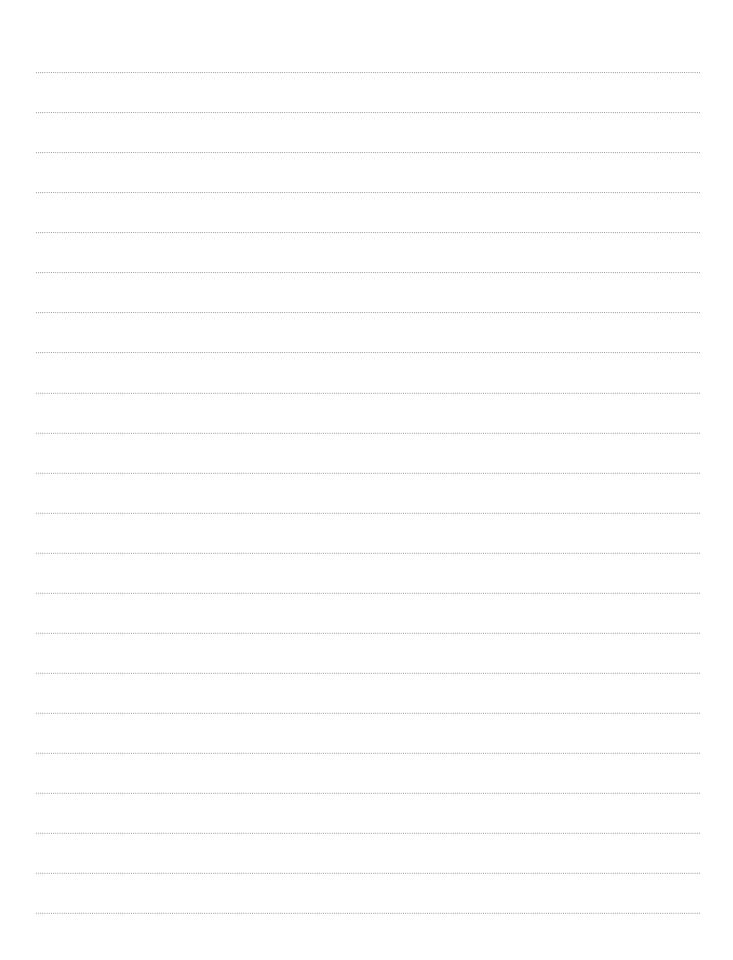
- > La **Fabrique Pola**, tiers lieu de référence implanté à Bordeaux (33), réunissant de nombreux acteurs culturels et entreprises créatives, avec une dominante dans le secteur des arts visuels, va engager en 2021, la 2e phase de son projet d'extension pour un montant global de 2,98M€ et soutenu par l'État à hauteur d'**1 M€.**
- > Le **FRAC-artothèque** de Nouvelle-Aquitaine, a présenté un projet résolument numérique soutenu à hauteur de **300 000€** et voué à se déployer sur le futur site du FRAC, une friche industrielle et commerciale de la fin du XIXe siècle. Sa localisation au cœur du centre-ville de Limoges (87) devrait conforter et étendre le rayonnement de la création contemporaine en Nouvelle-Aquitaine. Une boîte immersive de 36 m2 permettra d'accéder à la réserve virtuelle des collections du FRAC et de découvrir des ateliers d'artistes à 360 degrés.
- À Oloron-Sainte Marie (64), une enveloppe de 100 000 € va permettre à la Scène conventionnée d'intérêt national - Espace Jéliote - de bénéficier d'aménagements complémentaires et disposer d'un outil adapté aux missions dévolues au Centre national de la Marionnette (labellisation en cours).
- > **300 000 €** seront alloués à **L'Empreinte**, Scène nationale EPCC Brive-Tulle (19) pour la réalisation d'aménagements scéniques (plateau et hall d'accueil) au théâtre de Brive.
- À Bordeaux, le TnBa, pourra grâce à un soutien de 200 000 €, lancer un programme d'équipements et de travaux de rénovation, prélude à un programme plus important de rénovation de l'ensemble des sites dévolus au CDN dans les années à venir.
- > Au Glob Théâtre, également implanté à Bordeaux (33) et doté de l'appellation du ministère de la Culture « Scène conventionnée d'intérêt national art et cration », un investissement de 175 000 € sera destiné à l'aménagement d'espaces d'accueil éco-responsables pour accompagner les équipes artistiques.
- > Un soutien de **100 000 €** permettra au **TAP** Scène nationale de Poitiers (86) de renouveler son parc informatique dans l'objectif de réaliser de réelles économies en termes de gestion des ressources et donc d'impact écologique.
- > Enfin, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement d'importants travaux d'aménagement et de renouvellement des équipements (nouvelle phase du dispositif « Musicaventure ») du Centre culturel de rencontre **Abbaye aux Dames à Saintes** (17) débuteront à la fin du second semestre 2021 pour un montant de **125 000 €.**



Le plan de relance va permettre de mettre en place au niveau national un plan inédit, doté de 70 M€ sur 2 ans, pour moderniser les établissements d'enseignement supérieur culturel et soutenir la formation. Deux établissements sont concernés en Nouvelle-Aquitaine :

- L'École nationale supérieur d'art (ENSA) de Limoges, dont les travaux de réfection de la toiture sont en cours, fait l'objet d'un financement au titre du plan de relance, à hauteur de 1,1 M€.
- Le projet de rénovation de l'**École nationale supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux-Talence (ENSAP),** estimé à 18 M€ va être soutenu au titre du plan de Relance pour un montant de près de 4,6 M€.

# **Notes**



# **Notes**





#### **CONTACTS PRESSE**

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine Bureau de la communication interministérielle Sophie BILLA / Agathe NOUGUÉ

Tél: 05 56 90 60 18 / pref-communication@gironde.gouv.fr

@PrefAquitaine33 | f /PrefetNouvelleAquitaine33